



congé de location d'un appartement meublé

Par **thierryj60**, le **29/12/2020** à **17:01**

Bonjour

Ma fille est en location d'un meublé, lors de l'arrivée dans l'appartement un état des lieux a été effectué par l'agence immobilière accompagnée par la mère de la propriétaire . Ma fille a adressé un courrier de préavis de départ à l'agence , aujourd'hui , l'agence lui dit de transmettre ce préavis directement à la propriétaire , visiblement l'agence a signé un contrat en ce sens avec la propriétaire.

Ayant traité avec l'agence , dépôt de garantie au nom de l'agence , doit-elle traiter son départ de l'appartement avec l'agence ou avec la propriétaire ?

Je vous remercie

Bien cordialement

Thierryj60

Par **janus2fr**, le **29/12/2020** à **17:52**

Bonjour,

A qui votre fille payait-elle son loyer ?

Il se peut que le bailleur ait résilié son mandat de gestion...

Par **thierryj60**, le **29/12/2020** à **17:58**

Bonsoir, le loyer est payé directement à la propriétaire bien que le bail lui est été signé en agence.

Bien cordialement

Par **janus2fr**, le **29/12/2020** à **20:27**

Donc c'est bien directement avec le propriétaire qu'il faut voir pour le congé. Soit l'agence n'avait qu'un mandat de recherche et son travail s'est terminé une fois la locataire en place, soit le propriétaire a résilié le mandat de gestion s'il y en avait un.

Par **thierryj60**, le **29/12/2020** à **20:32**

Merci pour votre réponse.
Bonne soirée